



DES PERSONNES ARRÊTÉES AU COURS DU MOIS DE JANVIER 2020

Quatre membres du parti CNL arrêtés en commune Gasorwe, province Muyinga

En date du 2 janvier 2020, sur la colline Rusimbuko, commune Gasorwe, province Muyinga, Joseph Niyonkuru, Louis Hakoringingo, Rashid et Hashim Butungiro, résidents sur la colline Kigoganya de la même commune, tous membres du parti CNL ont été arrêtés par des Imbonerakure et conduits au cachot de la commune Gasorwe. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de troubler la sécurité dans leur localité.

Quatre membres du parti CNL arrêtés en commune Kiremba, province Ngozi

En date du 2 janvier 2020, sur la colline Buhama, zone Musasa, commune Kiremba, province Ngozi, Serges Nzambimana, Désiré Nizigiyimana, Thomas et Cédric Kadafi ont été arrêtés par des policiers accompagnés du chef de zone Musasa, Didace Manikurakure et conduits au cachot de la zone Gakere de la même commune. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de circuler la nuit. Selon les mêmes sources, les victimes avaient appris qu'il y avait un plan de détruire leur permanence et avaient décidé de monter la garde.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

En date du 7 janvier 2020, au campus Mutanga, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, Jean de Dieu Nkuzimana, étudiant de l'Université du Burundi, dans la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, membre du parti CNL, a été arrêté par le responsable adjoint de la sécurité au campus Mutanga accompagné par des étudiants Imbonerakure. Selon des sources sur place, ils l'ont conduit au cachot de la zone Nyakabiga et il a été transféré en date du 8 janvier 2020 au cachot de la police judiciaire de Jabe situé en zone Bwiza, Bujumbura Mairie. Selon les mêmes sources, la victime a été accusée de tenir une réunion du parti CNL avec des étudiants membres de ce parti ressortissants de la province Gitega sans en avoir l'autorisation.

Une femme arrêtée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 9 janvier 2020, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, une femme nommée Bogoye, âgée d'une cinquantaine d'année, a été arrêtée par des policiers et conduite au cachot de la zone Buhiga. Selon des sources sur place, elle était accusée de complicité dans la commercialisation de bière

prohibée. Selon les mêmes sources, la victime était dans les travaux communautaires sur la RN 12 quand un motard est passé et son petit bagage composé de sacs est tombé. Cette femme qui était tout près l'a ramassé et a trouvé dedans une bouteille d'un litre de bière prohibée appelée « kanyanga ». Ceux qui étaient avec cette femme ont informé le chef de colline André Mbonihankuye qui a vite appelé des policiers pour l'arrêter. Cette femme a été exigée d'indiquer le nom du motard qui portait cette boisson prohibée afin d'être libérée mais le motard n'était pas connu dans la localité.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Nyabihanga, province Mwaro

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 janvier 2020 indique qu'en date du 5 janvier 2020, sur la colline Gisyike, commune Nyabihanga, province Mwaro, Mbonigarura, âgé de 42 ans, résidant sur la même colline, a été arrêté par l'administrateur communal, Adrien Ntunzwenimana. Selon des sources sur place, il a été accusé de boire une boisson prohibée appelée « umudiringi ». Selon les mêmes sources, la victime a été arrêtée parce qu'elle a fait louer sa maison du centre Gisyike comme permanence au parti CNL. La victime a été conduite et détenue au cachot de la commune Nyabihanga.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Nyabihanga, province Mwaro

En date du 7 janvier 2020, sur la colline Miterama, commune Nyabihanga, province Mwaro, Béatrice Barendayabo, âgée de 38 ans, résidant sur cette colline, membre du parti CNL, a été arrêtée chez elle par un Imbonerakure sur l'ordre de l'administrateur communal, Adrien Ntunzwenimana. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'avoir diffusé sur des réseaux sociaux un audio d'une formation dite patriotique des élèves en vacances du 28 décembre 2019. Selon les mêmes sources, cette victime a été conduite et détenue au cachot de la commune Nyabihanga.

Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Nyabihanga, province Mwaro

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 janvier 2020 indique qu'en date du 4 janvier 2020, sur la colline Gisyike, commune Nyabihanga, province Mwaro, Marcel, âgé de 28 ans et Jonas, âgé de 31 ans tous de la colline Musongati, membres du parti CNL, ont été arrêtés par des policiers accompagnés par un Imbonerakure sur l'ordre de l'Administrateur communal, Adrien Ntunzwenimana. Selon des sources sur place, ils étaient accusés d'avoir tenu une réunion illégale. Ces victimes ont été conduites et détenues au cachot de la commune Nyabihanga.

Un syndicaliste arrêté en commune et province Rutana

En date du 8 janvier 2020, vers 18 heures, tout près du bureau de la province Rutana, Antoine Manuma, président du syndicat SYGEPEBU a été arrêté par Ezechiel, le responsable provincial du SNR et l'a conduit chez lui. Selon des sources sur place, il a été accusé de refuser la retenue de 500 francs burundais par COSESSONA sur le compte de chaque enseignant. Selon les mêmes sources, après interrogatoire, Antoine Manuma a été conduit au cachot du poste de police de la commune Rutana avant d'être transféré à Bujumbura en date du 10 janvier 2020.

Une personne arrêtée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 16 janvier 2020, vers 18 heures, sur la colline Nyamugari, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, Blaise Pascal Kararumiye, journaliste correspondant de la radio Isanganiro été arrêté et détenu au cachot du commissariat provincial de police par le procureur de la République en province Karuzi, François Harerimana sur l'ordre du Gouverneur de cette province, Calinie Mbarushimana. Selon des sources sur place, il a été conduit au parquet où il a été interrogé par ledit procureur. Selon les mêmes

sources, Blaise Pascal a été accusé d'avoir diffusé des fausses informations sur les coopératives Sangwe¹ en province Karuzi.

Une personne arrêtée en commune et province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 janvier 2020 indique qu'en date du 13 janvier 2020, vers 11 heures, au Lycée communal Shombo, en zone Shombo, commune et province Muramvya, Cyriaque Manirakiza, enseignant, représentant du syndicat SEPEDUC en province Muramvya, a été arrêté à son poste d'attache et conduit au cachot du commissariat provincial de police par le responsable du SNR à Muramvya. Selon des sources sur place, Cyriaque Manirakiza a été accusé de s'opposer à la retenue de 500 fbu sur le salaire de chaque enseignant membre de son syndicat comme l'exige la COSESSONA.

Six membres du parti CNL arrêtés en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En dates du 27 et 28 janvier 2020, sur les collines 13^{ème} et 14^{ème} transversale Maramvya, Janvier Havyarimana, Thomas Ndakoraniwe, Ligène Mugisha, Jean de Dieu Nizigiyimana, André Butoyi et Isaac Kwihangana, tous membres du parti CNL, résidents de la zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, ont été arrêtés et conduits au cachot du poste de police de la zone Maramvya par Joe Dassin Nkezahizi, responsable du SNR en commune Mutimbuzi. Selon des sources sur place, en date du 28 janvier 2020, Janvier Havyarimana, Thomas Ndakoraniwe et Ligène Mugisha qui ont été arrêtés en date du 27 janvier 2020 à la 13^{ème} transversale pour les deux premiers et à la 14^{ème} transversale pour Ligène ont été transférés au cachot du poste de police de la zone Rukaramu par ce responsable du SNR. Selon les mêmes sources, Jean de Dieu Nizigiyimana, André Butoyi et Isaac Kwihangana, qui ont été arrêtés à la 14^{ème} transversale Maramvya, en date du 28 janvier ont été détenus au cachot du poste de police de la zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural. Toutes ces personnes ont été accusées d'être membres influents du parti CNL en zone Maramvya.

Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Bugendana, province Gitega²

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 janvier 2020 indique qu'en dates du 15 et 16 janvier 2020, Samuel Ndikumana, trésorier du parti CNL en commune Bugendana, enseignant à l'ECOFO Cishwa, résidant sur la colline Cishwa de la même commune et Bernard Gahungu, membre aussi du parti CNL ont été arrêtés respectivement par des Imbonerakure et le chef provincial du SNR, Blaise Ngomirakiza. Selon des sources sur place, Samuel Ndikumana s'était rendu dans la localité de Gatunguru pour informer des membres de son parti d'un report d'une réunion. A son retour, des Imbonerakure de la localité de Rubenga l'ont arrêté en l'accusant d'avoir tenu une réunion clandestine du parti CNL et l'ont acheminé vers la permanence du parti CNDD-FDD où il a été tabassé. Après, ils ont appelé l'administrateur communal de Bugendana, Béatrice Bukuru, qui l'a conduit au cachot de la commune Bugendana où il a passé la nuit. Selon les mêmes sources, le lendemain matin, des membres du parti CNL dont Bernard Gahungu se sont rendus au bureau communal pour demander des raisons de l'arrestation de Samuel Ndikumana et le chef provincial du SNR, Blaise Ngomirakiza, a ordonné à l'OPJ d'émettre un mandat d'arrêt à l'encontre de Samuel. Bernard Gahungu a été aussi arrêté par le chef provincial du SNR en l'accusant d'injurier les autorités après avoir dit qu'ils ne peuvent pas accepter des injustices et qu'au mois de mai 2020, ils vont tout changer. Le chef provincial du SNR les a conduits à la prison de Gitega le même jour. En date du 20 janvier 2020, les deux victimes ont été auditionnées par le TGI Gitega dans le cadre d'un procès de flagrante. Accusé d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat et de tenir des réunions

¹ Des coopératives mises en place par le parti CNDD-FDD sur toutes les collines du pays.

² Ce cas a été rapporté dans le bulletin hebdomadaire Iteka n'ljambo n°198. Une erreur s'est glissée sur le lieu de l'incident. Samuel a été arrêté et tabassé à Rubenga sur la colline Cishwa.

clandestines de son parti, Samuel a été condamné à une peine de 10 ans tandis que Bernard a été condamné à 2 ans de servitude pénale.

Dix-huit membres du parti CNL arrêtés en commune Busoni, province Kirundo

En date du 31 janvier 2020, sur la colline Vyanzo, zone Gatare, commune Busoni, dix-huit membres du parti CNL dont Musafiri Moussa, Hassani Haberintwari, Marc Rwasa, Gérard Mvunamaboko, Gilbert Ngendakumana, Samuel Kavamakungu et Souleyman Bizimana, tous de la colline Gatete, Abdoukalim Rukundo de la colline Kivo et Jacques Butoyi de la colline Gatare, représentant zonal du parti CNL en zone Gatare ont été arrêtés par le chef de zone Gatare, Vital Manirambona accompagné des Imbonerakure Mugema, Issa Serumondo, Mugemancuro et leur chef zonal, Prosper Mbonimpa. Selon des sources sur place, le mobile de cette arrestation est qu'ils ont trouvé les photocopies de leurs cartes d'identité chez leur représentant du CNL au niveau de la zone Gatare Jacques Butoyi qui les avait collectées pour les faire inscrire au niveau de la CECI sur la liste des mandataires du parti CNL. Selon les mêmes sources, ces victimes ont été rassemblées sur le terrain de football à Vyanzo puis 9 ont été libérées et 9 autres dont leur chef zonal Jacques Butoyi ont été conduites au cachot de la commune Busoni à Rusarasi.

Quatre membres du parti FNL arrêtés en commune Gitaramuka, province Karuzi

En date du 30 janvier 2020, vers 17 heures, sur la colline, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, quatre membres du parti FNL dont Ismaël et Innocent ont été arrêtés et conduits au cachot de la commune par des Imbonerakure dirigés par les prénommés Longin et Issa. Selon des sources sur place, ils étaient accusés de tenir une réunion illégale. Selon les mêmes sources, les victimes partageaient une bière dans un cabaret d'un prénommé François. Elles ont passé une nuit au cachot et ont été libérées le lendemain vers 11 heures suite à un ordre dit provenant d'en-haut et prévenant qu'il ne faut plus maltraiter les membres de ce parti car il est proche du CNDD-FDD. Mais le cabaretier a été accusé d'accueillir des politiciens et a été infligé d'une amende de 20.000 fbu par le chef de colline accompagné par des Imbonerakure.

Un enseignant arrêté en commune Gitaramuka, province Karuzi

En date du 27 janvier 2020, vers 13 heures, sur la colline, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, un prénommé Dieudonné, âgé de 43 ans, professeur d'EPS au Lycée saint Augustin de Gitaramuka, a été arrêté et détenu par des policiers au cachot de la commune Gitaramuka. Selon des sources sur place, il était accusé d'insolence envers le directeur dudit lycée. Selon les mêmes sources, la victime avait eu une dispute avec son directeur Abbé Jean Paul Nsavyiyongoma au retour du match de football qui avait opposé des élèves dudit Lycée à ceux du Lycée de Karuzi. Des Imbonerakure ont été approchés et payés par ledit recteur pour accuser la victime d'avoir outragé les hauts dirigeants et qu'elle faisait partie des bandes armées de 1996 appelés « Sans Echec ». En date du 31 janvier 2020, le corps professoral a arrêté le travail pour réclamer la libération de leur collègue et suite à cette pression, il a été libéré le même jour vers 16 heures.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Gatara, province Kayanza

En date du 2 février 2020, sur la colline Kivuruga, zone et commune Gatara, province Kayanza, Serges Nibigira, enseignant au Lycée Musema, représentant du parti CNL en commune Gatara, a été arrêté par le responsable du SNR en province Kayanza. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir tenu une réunion des membres du comité du parti CNL à la permanence de ce parti en zone Gatara.

Un juge du tribunal de résidence arrêté en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 janvier 2019 indique qu'en date du 23 janvier 2020, au quartier Iteba, commune et province Rumonge, Ladislas Niyongabo, juge au tribunal de résidence de Burambi a été arrêté par la police de Rumonge lorsqu'il étanchait la soif dans un bistrot du centre urbain

de Rumonge. Selon des sources sur place, ce juge a été accusé d'outrage au chef de l'Etat. Selon les mêmes sources, dans un jugement de flagrance, Ladislas Niyongabo a été condamné à 2 ans de prison ferme par la Cour d'Appel de Bururi.

Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Butezi, province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 janvier 2020 indique qu'en date du 10 décembre 2019, le soir, dans la localité appelée Kwisumo, sur la colline Rubaragaza, commune Butezi, province Ruyigi, Gamaliel Nkunuzimana et Belyse Egerimana, tous membres du parti CNL, ont été tabassés par des Imbonerakure puis arrêtés et détenus au cachot du poste de police de la commune Butezi avant de les transférer au cachot du commissariat de police de Ruyigi. Selon des sources sur place, ces victimes rentraient et se sont heurté à une barrière gardée par des Imbonerakure. Selon les mêmes sources, Belyse Egerimana a voulu passer en dessous de la barrière et soudain ces Imbonerakure l'ont giflée. Son ami Gamaliel Nkunuzimana qui l'accompagnait est intervenu et il a été frappé aussi.

Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Mutaho, province Gitega

En date du 23 janvier 2020, au chef-lieu de la commune Mutaho, province Gitega, Daniel Havyarimana et Ferdinand Niyonkuru, tous membres du parti CNL, résidants sur la colline Nyangungu ont été arrêtés par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir battu des Imbonerakure de la colline Nyangungu dans la même commune. Selon les mêmes sources, ces deux militants du CNL ont été détenus au cachot de la police de cette commune.

Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Bugendana, province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 janvier 2020 indique qu'en dates du 15 et 16 janvier 2020, Samuel Ndikumana, trésorier du parti CNL en commune Bugendana, enseignant à l'ECOFO Cishwa, résidant sur la colline Cishwa de la même commune et Bernard Gahungu, membre aussi du parti CNL ont été arrêtés respectivement par des Imbonerakure et le chef provincial du SNR, Blaise Ngomirakiza. Selon des sources sur place, Samuel Ndikumana s'était rendu dans la localité de Gatunguru pour informer des membres de son parti d'un report d'une réunion. A son retour, des Imbonerakure de la localité de Rubenga l'ont arrêté en l'accusant d'avoir tenu une réunion clandestine du parti CNL et l'ont acheminé vers la permanence du parti CNDD-FDD où il a été tabassé. Après, ils ont appelé l'administrateur communal de Bugendana, Béatrice Bukuru, qui l'a conduit au cachot de la commune Bugendana où il a passé la nuit. Selon les mêmes sources, le lendemain matin, des membres du parti CNL dont Bernard Gahungu se sont rendus au bureau communal pour demander des raisons de l'arrestation de Samuel Ndikumana et le chef provincial du SNR, Blaise Ngomirakiza, a ordonné à l'OPJ d'émettre un mandat d'arrêt à l'encontre de Samuel. Bernard Gahungu a été aussi arrêté par le chef provincial du SNR en l'accusant d'injurier les autorités après avoir dit qu'ils ne peuvent pas accepter des injustices et qu'au mois de mai 2020, ils vont tout changer. Le chef provincial du SNR les a conduits à la prison de Gitega le même jour. En date du 20 janvier 2020, les deux victimes ont été auditionnées par le TGI Gitega dans le cadre d'un procès de flagrance. Accusé d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat et de tenir des réunions clandestines de son parti, Samuel a été condamné à une peine de 10 ans tandis que Bernard a été condamné à 2 ans de servitude pénale.

Quatre membres du parti CNL en commune Bwambarangwe, province Kirundo

En date du 23 janvier 2020, sur la colline Kibonobono, Celeus Nzungu, responsable du parti CNL sur cette colline, Emmanuel Nduwimana et Emmanuel Mushimantwari respectivement secrétaire et responsable du parti CNL sur la sous-colline Rubavu ainsi que Léonce, responsable des jeunes du parti CNL sur la colline Buhoro, ont été arrêtés par des Imbonerakure et conduits au cachot du commissariat de la police en commune Bwambarangwe par le responsable du SNR dans cette commune accompagné par le chef des

Imbonerakure en zone Mukenke. Selon des sources sur place, Celeus Nzungu a été accusé de n'avoir pas secouru le chef de la colline Bugorora lorsqu'il se bagarrait avec des membres du parti CNL et les trois autres ont été accusés d'outrage au chef de l'Etat.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Vumbi, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 janvier 2020 indique qu'en date du 19 janvier 2020, vers 20 heures, sur la sous colline Rukurazo, colline Cendajuru, commune Vumbi, province Kirundo, Sezibera, membre du parti CNL, a été arrêté par des Imbonerakure conduits par Kabande, chef des Imbonerakure de cette sous colline et Jérôme Riyazimana, chef communal des Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime a été accusée de saluer des gens par une salutation de son parti CNL : « Gira CNL ». Selon les mêmes sources, elle a été conduite au cachot communal de Vumbi sur l'ordre de l'administrateur communal Jean Baptiste Kwizera et jusqu'à présent il n'a pas été entendu par l'OPJ.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Bwambarangwe, province Kirundo

En date du 21 janvier 2020, Fidèle Nzobakenga, membre du parti CNL a été arrêté et conduit au cachot de la police en commune Bwambarangwe par l'OPJ communal. Selon des sources sur place, cette victime de la colline Butahana a été accusé d'ensorceler Liduine Hicuburundi, élue collinaire de cette colline, membre du parti CNDD- FDD. Selon les mêmes sources, Liduine Hicuburundi a porté plainte chez l'OPJ afin d'empêcher l'adhésion de certains membres du parti CNDD-FDD au parti CNL.

Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Ntega, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 janvier 2020 indique qu'en dates du 14 et 15 janvier 2020, des Imbonerakure Zacharie Miburo et Ahishakiye ont arrêté Joseph Habonimana et Isaac Buhiza, tous membres du parti CNL et ont été détenus au cachot de la commune Ntega. Selon des sources sur place, Isaac Buhiza a été arrêté en date du 15 janvier 2020 sur la colline Rukore, commune Ntega, province Kirundo quand il venait de Bujumbura et il a été accusé d'avoir volé un téléphone portable avant de se rendre à Bujumbura. Selon les mêmes sources, Joseph Habonimana, a été arrêté en date du 14 janvier 2020 et a été accusé de fréquenter un cabaret des opposants.

Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Kayogoro, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 janvier 2020 indique qu'en date du 11 janvier 2020, sur la colline Butare, commune Kayogoro, province Makamba, Jean Marie Mukerandanga et Eric Ndayiragije, tous membres du parti CNL ont été arrêtés par des Imbonerakure, Gilbert Ndikuriyo, chauffeur de l'administrateur de la commune Kayogoro, Zachée Misago et un autre connu sous le sobriquet d'Américain. Selon des sources sur place, ces deux victimes ont été accusées de troubler l'ordre public en incitant des gens à fuir vers des camps de réfugiés en Tanzanie. Selon les mêmes sources, elles ont été détenus au cachot du commissariat communal de police à Kayogoro jusqu'au 17 janvier 2020 avant d'être transférés au cachot du parquet de Makamba.